

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant ACADÉMIE POWER PLAY ACADEMY INC.	Numéro de permis 2017237	Date d'inspection Le 06 novembre 2020	
Nom de l'établissement ACADÉMIE POWERPLAY ACADEMY 2		Numéro de téléphone (506) 853-7529	
Adresse 257 rue des Erables Dieppe NB E1A 9B1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Véronique Landry		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
21 Les activités quotidiennes de l'établissement agréé sont délibérément planifiées et documentées et elles répondent aux aptitudes, aux besoins et aux intérêts de chaque enfant.	21	13 nov. 2020	
Commentaires : La planification n'était pas à jour dans un local. Le mentor en assurance de la qualité en discute avec l'administrateur. L'administrateur va soutenir l'éducatrice et l'accompagner de plus près afin d'assurer une constance dans la planification.			
Commentaires généraux			
le ratio est respecté lors de la visite.			

original signé par
Véronique Landry

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 06 novembre 2020

Date

original signé par
Emilie Henry-Falardeau

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 06 novembre 2020

Date